



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**

Maison départementale des sports
907 rue du Professeur Blayac
34000 – MONTPELLIER

Site du CODEP34: <http://herault.ffct.org>

PROCES-VERBAL de la réunion CODEP34 du 09/09/2016 à 17h

Lieu : 1, impasse des Oliviers à Magalas 34480

Présents : Jacques Clamouse, Marylène Clamouse, Michel Turf, Guy Estopina, Gilles Ibars, Jean-Michel Pons, Alain Clamouse, René Baldellon

Absents excusés : Bernard Balmevezol, Jean de Rudnicki, Adolphe Bernad, Christian Arnold

17h début de la réunion

1. Le PV de la réunion du 19/05/2016 est approuvé.

2. Rencontre Aude/Hérault du 16 octobre 2016 – Organisation et communication vers les clubs (URGENT).

Elle aura lieu au Port de Chichoulet à Vendres Plage avec l'aide du Vélo Club Sérignanais. Une information plus détaillée va être envoyée aux clubs (René Baldellon) et l'inscription sera à faire avant le 30 septembre. Le retour des clubs sera adressé au CODEP34 par mail, mais aussi par courrier au trésorier Michel Turf avec chèque (3 € par participant donnant droit au repas).

Une réunion de mise au point sur place est à prévoir début octobre entre le CODEP et le club. La déclaration de cette concentration dans un domaine privé sera faite par le club auprès de la Capitainerie et une information est à prévoir auprès de la Sous-Préfecture (Jacques Clamouse).

3. Bilan « Toutes à vélo – Strasbourg 2016 » (Marylène Clamouse)

Le coût global ressort à 9 800 €. Avec l'aide de la FFCT (450 €) et du CODEP34 (100 € par participante de l'Hérault), le coût par personne est revenu à 480 € conforme aux prévisions. Un remboursement est fait ce jour aux participantes qui avaient versé davantage avant le départ.

4. Point suite affaire plainte Metezeau (Jacques Clamouse)

La gendarmerie a clôturé cette affaire le 29 avril 2016 avec transmission au Procureur de la République. Une demande d'information a été faite par le CODEP34 le 2 septembre et le

Procureur n'a pas encore véritablement pris en charge ce dossier. A relancer (JC) pour pouvoir ensuite saisir la FFCT.

5. Point Commission Sécurité / Conseil départemental. Validation du règlement du « Trophée Sécurité 2017 » (Michel Turf)

Le règlement proposé par les membres de la Commission est validé et sera mis en place pour 2017.

Il semble difficile d'organiser une réunion entre M. Melin et l'ensemble des délégués sécurité des clubs, mais un effort doit être fait pour suivre les remontées des clubs (à inciter plus fortement) et le traitement des dysfonctionnements par le Conseil départemental sur les routes et pistes cyclables. La sécurité des cyclotouristes est une priorité absolue.

Michel Turf proposera pour la prochaine réunion un tableau récapitulatif de toutes les affaires en cours avec leur degré d'avancement et les réponses de M.Melin. Ce document de liaison fera l'objet de communications régulières avec les clubs et servira pour le bilan final 2016 sur ce sujet avec présentation en Assemblée Générale en janvier 2017.

6. Point Commission Administrative / Préfecture. Modalités de lancement du calendrier 2017 des randos auprès des clubs et information complémentaire à faire sur les documents à remplir (Christan Arnold)

En l'absence du responsable de la Commission, ce point est reporté à la réunion d'octobre.

7. Point Commission Randonnée Tourisme (A la rencontre de l'Hérault et circuits pour le site VéloenFrance.fr) (Guy Estopina et René Baldellon).

Un gros travail de mise à jour a été fait pour le dépliant Rencontre de l'Hérault et la création d'un diaporama sur fond musical de présentation. En prévision d'une publication dans la revue Cyclotourisme, René a préparé les textes de présentations, il manque la trace GPS (Guy) et des photos à choisir (René).

Guy Estopina a rencontré Mme Fonteneau de Hérault Tourisme en vue d'un travail commun pour le développement et la création de circuits cyclotouristiques.

Un point sera fait d'ici fin septembre avec M.Melin pour les parcours déjà balisés et proposés dans les dépliants édités par Hérault Tourisme (Guy) afin de les inclure sur le site VéloenFrance.fr.

Enfin, il convient d'associer plus largement les clubs en leur demandant de fournir des parcours sécurisés et/ou novateurs et susceptibles d'enrichir l'offre sur l'Hérault (René).

Il n'y a pas eu de participation à la Randonnée permanente en 2016.

Dix sept transversales ont été faites (Agde- Le Caylar) par les clubs de Vias et Paulhan en présence de René. Il est rappelé que chaque participant rapporte 30 points à son club pour la Coupe CODEP.

8. Situation financière CODEP34 (Michel Turf)

Au 6 septembre, les ressources disponibles sont réparties sur les comptes courants (environ 30%) et sur le livret A. Le dossier du transfert Crédit Mutuel vers Banque Postale est en cours de finalisation (Michel). Un point sera fait à la prochaine réunion sur la comparaison entre le réalisé fin septembre et le budget prévisionnel 2016 (Michel).

9. Représentation du CODEP à l'AG de Colmar

Trois inscriptions ont été faites par Jacques et Marylène Clamouse ainsi que Guy Estopina.

Un transport en bus avec les participants d'autres départements de la nouvelle région est envisagé. A suivre (Jacques)

10. Modalités de sondage des clubs sur leurs attentes vis-à-vis du CODEP

Une proposition sera faite à la prochaine réunion (Jean-Michel Pons et Jacques Clamouse), l'objectif étant d'améliorer l'information sur les actions diverses et variées faites dans les clubs en vue d'une mutualisation et des échanges profitables à tous. Le résultat pourrait être présenté en Assemblée Générale pour bâtir ensemble le programme d'actions 2017/2018.

11. Positionnement des membres du CODEP en vue du renouvellement prévu à l'AG de janvier 2017

Sur les 12 membres, il apparaît qu'environ 1/3 souhaite prendre du recul. Il convient donc d'engager une recherche de candidates et candidats (entre 4 et 6), notamment pour les Féminines et un responsable VTT. Les candidatures sont à susciter le plus tôt possible et seront validées en AG.

12. Questions diverses.

- Bureau du CODEP à la Maison des Sports. Il a été repris et vidé du fait de changements d'affectation avec stockage provisoire des affaires du CODEP34 provisoirement dans un autre bureau. Sur le principe, le CODEP34 souhaite conserver un bureau (loué 350 € par an). Une réponse en ce sens va être faite (Jacques Clamouse). La question du WIFI dorénavant facturée (15 € par trimestre) sera évoquée du fait de sa quasi non utilisation par les membres du CODEP.

- Un nouveau club (Poussan) veut s'affilier à la FFCT. Le dossier à récupérer sur le site de la FFCT sera transmis après remplissage au Président du CODEP.

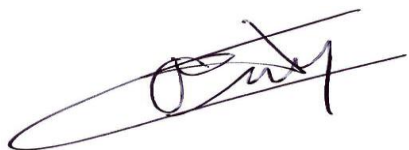
- Un salon sur les sports de plein air est programmé à l'Aréna du 10 au 12 février 2017. Le cyclotourisme y est prévu et les conditions de présence (CODEP et clubs) sont à obtenir auprès des organisateurs (Guy).

- Rando Pézénas – Montpellier organisée par les pompiers le 8 octobre. Une information auprès des clubs sur les objectifs et modalités est à faire en vue d'une participation des cyclotouristes volontaires.

- Le club de Montblanc peut avoir des jeunes à condition de bien assurer l'encadrement. Des stages sont à prévoir. Accord du CODEP pour participer à leur financement.

Fin de la réunion à 19h15.

Le Secrétaire adjoint



Alain Clamouse

Le Président



Jacques Clamouse